



Réunion Bureau du Comité de Direction
14 décembre 2021

Présents : Marc TOUCHET, Patrick BARON, Jacques BREJAUD, Jacques LHUILIER, Yann LE STRAT

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Marc TOUCHET.

I- Dossiers d'actualité :

1 – Modification calendrier U15- U17-U18 1^{ère} phase

A titre exceptionnel, et au vu du nombre de matchs reportés dû au cas Covid et aux conditions météorologiques, les rencontres non jouées au soir de la dernière journée prévue au calendrier de la phase 1 le 18.12.2021 se joueront obligatoirement pendant les vacances scolaires de fin d'année aux dates fixées par défaut par la Commission Sportive les Mercredis 22 et 29 Décembre ainsi que la dernière journée disponible soit le 08.01.2022, afin que la Commission Sportive puisse arrêter les classements et établir les poules de la 2^{ème} phase du Championnat Bi-Départemental Cher/Indre.

Il est laissé toute latitude aux clubs concernés de convenir d'une autre date qui devra être impérativement communiquée à la Commission Sportive 48 h avant les rencontres.

2 – Articulation des Championnats Bi-Départementaux U15 – U17 – U18

Les membres des Commissions Sportives des deux Districts en présence des conseillers techniques se sont réunis en visio-conférence Vendredi 10 Décembre dernier. A l'issue de cette réunion, les décisions suivantes ont été prises :

Gestion des Compétitions 2^{ème} phase

- Les U17 et U18 seront gérés par le District 36
- Les U15 seront gérés par le District 18
- Si les rencontres ne peuvent pas arriver à leur terme, il sera fait appel à un coefficient pour départager les équipes en cas d'égalité (nbre de points/nbre de matchs).

Le début de la phase 2 Bi-départementale U15, U17 et U18 est confirmée au 22.01.2022.

Commission des Arbitres

- Le montant de défraiement des arbitres a été fixé à 26 € pour les 2 Districts.
- Il a été décidé qu'un virement serait effectué chaque fin de mois aux arbitres.
- Chaque arbitre officie dans son propre département.
- Si possible, prioriser la catégorie U17 BD1 pour une équité sportive car l'équipe la mieux classée du 36 et la mieux classée du 18 évolueront en U18 R2 pour la saison 2022/2023.

Report de match :

- Toutes les demandes de report sont effectuées par Footclubs dans le 36.
- Priorité sur Footclubs dans le 18 sinon demande du District de confirmation des deux clubs par mail.
- Importance d'un échange régulier entre les 2 Districts par Commission, ce qui permettra de faire des points de passages sur l'avancée des Championnats.
- Le délégué d'un match incombe au club recevant.
- Report de matchs pour fixer le 1^{er} week-end ou dernier week-end des vacances

Point sur le Calendrier

- Les dates des calendriers 18 et 36 sont identiques (Championnats et Coupes)
- Un point de passage général est prévu en début des vacances de Pâques.

Ces dernières ont reçu l'aval du Comité de Direction du Cher qui s'est réuni le 13/12/2021, et après échanges entre les membres, le Bureau valide également cette proposition.

Questions Diverses

Clubs absents et non représentés à l'Assemblée Générale du District de l'Indre de Football du 9.10.2021 au C.T.R. Cx. Conformément à l'article 2 alinéa 2 du Règlement Intérieur du District.

Une amende de 150 € sera portée au débit de leur compte pour les clubs suivants :


AS Chabris, US Ciron, FC Crozon, CS Eguzon, AS Heugnes, AS Les Bordes, FC Obterre, EC Sassierges St Germain.

Une amende de 45 € pour représentation par pouvoir aux clubs ci-dessous :

FC Bas Berry, FC Tournon St Martin, Théo Futsal, US Tilly, US Montierchaume, AS Jeu les Bois, AS Ingrandes, SS Cluis, La Bordoise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 10.

Le Président,
M. TOUCHET



Le Secrétaire Général,
J. BREJAUD

